



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Filiere technique

Question écrite n° 7591

Texte de la question

M. Jean-Paul Emorine appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la situation professionnelle des personnes occupant, au sein de la filiere technique de la fonction publique territoriale, un emploi lie a l'environnement tel que conducteur de compacteur, gestionnaire de dechetterie ou encore directeur de decharge controlee. Ce type d'emploi a ete cree dans l'attente de la mise en place de qualifications reconnues dans la filiere technique ; mais il s'avere que la remise a jour de ladite filiere n'a pas pris en compte ces nouvelles qualifications et que seuls les agents de salubrite ont ete reconnus a cette occasion. Compte tenu du developpement de ce type d'activite au sein des collectivites territoriales ou de leurs groupements, il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les dispositions qu'il compte prendre pour remedier a l'existence de ce vide juridique.

Texte de la réponse

Conscient du developpement de certaines techniques repondant aux preoccupations des collectivites en matiere d'environnement, le ministere de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a mis a l'etude l'introduction de cette notion dans les missions devolues a certains agents territoriaux appartenant aux cadres d'emplois de la filiere technique. Des mesures en ce sens pourront etre presentees lors d'une prochaine seance du conseil superieur de la fonction publique territoriale. Il n'est cependant pas envisage, en raison des competences scientifiques et technologiques tres diverses mises en oeuvre sous la designation generale d'environnement, de proceder a la creation de cadres d'emplois specifiques ou d'options identifiees dans les textes statutaires.

Données clés

Auteur : [M. Emorine Jean-Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7591

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 novembre 1993, page 3884

Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 266